



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

AGEF de Nuits Saint Georges

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

AGEF de Nuits Saint Georges

7 Rue Philippe Le Bon - Zone Industrielle - 21700 NUITS ST GEORGES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

AGEF de Nuits Saint Georges

7 Rue Philippe Le Bon - Zone Industrielle - 21700 NUITS ST GEORGES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association AGEF de Nuits Saint Georges,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGEF de Nuits Saint Georges relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chalon sur Saône, le 27 mai 2026

KPMG SA

Sylvie Merle

Associée

AGEF

de NUIITS SAINT GEORGES

COMPTES ANNUELS au 31/12/2025

COMPTES CUMULES

Association inscrite au Registre National des Associations : W211000198
Siren : 311.843.023

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	230 964	23 164	207 800	210 400	-2 600	-1.24
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	949 756		949 756	570 851	378 905	66.38
	Constructions	13 285 411	8 004 183	5 281 228	5 487 625	-206 397	-3.76
	Installations techniques, matériel et outillage	3 967 568	3 096 308	871 259	787 841	83 419	10.59
	En cours, avances et acomptes	137 156		137 156		137 156	
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	30		30		30	
	Prêts	20 407		20 407	20 407		
	Autres immobilisations financières						
	Total II	18 591 290	11 123 655	7 467 635	7 077 123	390 512	5.52
	Stocks et en cours	201 337	37 222	164 114	165 851	-1 737	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	483 846	4 864	478 982	381 214	97 768	25.65
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	323 979		323 979	317 602	6 377	2.01
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	42 787		42 787	36 644	6 143	16.76
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	5 000 000		5 000 000	4 400 000	600 000	13.64
	Disponibilités	2 627 877		2 627 877	3 698 141	-1 070 264	-28.94
	Total III	8 679 826	42 086	8 637 739	8 999 451	-361 712	-4.02
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	27 271 116	11 165 742	16 105 374	16 076 574	28 800	0.18

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	4 864 791		4 564 791		300 000	6.57
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	457 310		345 130		112 181	32.50
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	457 310		345 130		112 181	32.50
	Autres	3 600 000		3 600 000			
	Report à nouveau	1 374 247		1 473 039		-98 792	-6.71
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	-100 601		-100 461		-140	-0.14
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		151 424		313 389		-161 965	-51.68
<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>		52 177		112 041		-59 864	-53.43
Situation nette (sous total)		10 447 772		10 296 348		151 424	1.47
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	3 865 676		3 918 795		-53 118	-1.36
	Provisions réglementées	404 407		369 147		35 261	9.55
	Total I	14 717 856		14 584 290		133 566	0.92
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
Total II							
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	27 600		31 642		-4 042	-12.77
	Total III	27 600		31 642		-4 042	-12.77
PROVISIONS	Provisions pour risques	35 160		35 160			
	Provisions pour charges	437 339		479 664		-42 325	-8.82
	Total IV	472 499		514 824		-42 325	-8.22
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	67 731		82 831		-15 100	-18.23
	Dettes des legs ou donations	681 019		663 497		17 522	2.64
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	136 858		188 815		-51 956	-27.52
	Produits constatés d'avance	1 810		10 675		-8 865	-83.04
	Total V	887 419		945 818		-58 400	-6.17
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	16 105 374		16 076 574		28 800	0.18

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	993 461		1 013 810		-20 349	-2.01
Ventes de dons en nature						
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>						
Ventes de prestations de service	1 061 033		1 021 709		39 324	3.85
Parrainages						
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	5 548 620		5 256 060		292 560	5.57
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	5311919		5247760			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	18 957		17 307		1 650	9.53
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	5 797				5 797	
Contributions financières	91 484		74 268		17 217	23.18
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	98 668		86 373		12 295	14.24
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 333				7 333	
Utilisations des fonds dédiés	7 042		11 915		-4 873	-40.90
Autres produits	72 483		11 298		61 184	541.55
Total I	7 904 878		7 492 739		412 139	5.50
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	1 943 196		1 940 065		3 131	0.16
Aides financières	36 913		15 439		21 474	139.09
Impôts, taxes et versements assimilés	217 112		204 202		12 910	6.32
Salaires	3 524 429		3 390 892		133 537	3.94
Cotisations sociales	1 562 665		1 426 475		136 190	9.55
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	454 665		474 264		-19 600	-4.13
Dotations aux provisions	44 872		60 895		-16 022	-26.31
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	3 000		8 000		-5 000	-62.50
Autres charges	24 115		35 603		-11 487	-32.27
Total II	7 810 967		7 555 835		255 132	3.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	93 910		-63 097		157 007	248.84

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	123	255	153	625	-30 370	-19.77
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	123	255	153	625	-30 370	-19.77
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			154		-154	-100.00
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV			154		-154	-100.00
2. Résultat financier (III-IV)	123	255	153	471	-30 216	-19.69
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	217	166	90	375	126 791	140.30
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			260	000	-260 000	-100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	35	261	687		34 573	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-35	261	259	313	-294 573	-113.60
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	30	481	36	299	-5 818	-16.03
Total des produits (I+III+V)	8 028	133	7 906	364	121 769	1.54
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	7 876	709	7 592	975	283 734	3.74
5. EXCEDENT OU DEFICIT	151	424	313	389	-161 965	-51.68
dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	52	177	112	041	-59 864	-53.43

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	34	826	37	452	-2 626	-7.01
TOTAL	34	826	37	452	-2 626	-7.01
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	34	826	37	452	-2 626	-7.01
TOTAL	34	826	37	452	-2 626	-7.01

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC n°2014-03 et a appliqué également pour la première fois le règlement ANC n° 2023-03 modifiant le règlement ANC N° 2018-06

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Les impacts significatifs sur les états financiers de l'association sont présentés ci-après :

→ les quotes part des subventions d'investissements virée au résultat de l'exercice figurent désormais en produits d'exploitations

montant pour 2025 : 232 118 euros

Elles figuraient en produits exceptionnels en 2024 pour 260 000 euros.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **213-8 du PCG**.

- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles sont **incorporés dans le coût de l'actif**, conformément aux articles **213-8 et 213-22 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- L'évaluation des stocks se fait par **Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)** , conformément à l'article **213-34 du PCG**.
- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **provision** , conformément aux dispositions applicables.
- Les programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions sont comptabilisés **comme un composant distinct de l'immobilisation** , conformément à l'article **214-10 du PCG**.
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

Il s'agit des principales méthodes pour lesquelles l'association est concernée.

Événements post-clôture

L'association n'a pas d'événements significatifs intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice à signaler.

Les opérations militaires en Iran qui ont commencé le 28 février 2026 et qui affectent d'autres pays du Moyen-Orient peuvent avoir des incidences directes ou indirectes sur l'activité de nombreuses entreprises et ont déjà une incidence sur l'économie mondiale.

Notre association n'entretient pas de relation commerciale et n'est pas dépendante des pays cités ci-dessus. Par conséquent, l'association n'anticipe pas d'impact significatif de cette crise sur ses états financiers.

Néanmoins, la société n'est pas en mesure, à ce jour, d'évaluer les conséquences indirectes de cette crise sur son activité (notamment l'impact sur le prix des matières premières et énergies, l'impact sur le financement de la société, ou encore sur la sécurité des systèmes d'informations...).

En tout état de cause, aucune difficulté relative à la continuité d'exploitation n'est à considérer.

Informations significatives

Objet social :

L'association AGEF de Nuits-Saint-Georges a pour objet d'une part d'étudier les problèmes posés par l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, de favoriser leurs solutions et en particulier de développer, dans les établissements de l'association ou dans d'autres établissements similaires, l'intégration de ces personnes dans les domaines professionnel et social ainsi que de faire connaître les résultats obtenus ; et d'autre part d'assurer la gestion de ses établissements.

L'action de l'association s'exerce en particulier à travers l'exploitation de 3 établissements médico-sociaux : 1 ESAT et 2 foyers d'hébergement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Périmètre :

Le bilan combiné de l'Association est issu de l'agrégation de 6 dossiers pour lesquels une comptabilité distincte est tenue. Les différents dossiers comptables composant le bilan sont classés selon la nature du financement.

Les opérations internes (inter-établissements) ont été neutralisées tant au niveau des comptes de bilan que des comptes de résultat.

Les dossiers comptables sont les suivants:

origine des ressources :

→ Association	Cotisations adhérents, contributions financières, manifestations diverses
→ Hébergement « FOYER »	Conseils Départementaux (dotation globale et facturation de prix de journées)
→ Hébergement « RESIDENCES »	Conseils Départementaux (dotation globale et facturation de prix de journées)
→ Foncier « RESIDENCES »	Redevances des occupants
→ ESAT	Etat - CPAM (dotation globale)
→ Production ESAT	chiffres d'affaires des activités économiques

Ces différents dossiers représentent deux secteurs d'activité distincts :

→ un secteur dit de gestion conventionnée (établissements et services financés par l'aide sociale des départements sous la forme d'un prix de journée et par l'État sous la forme d'une dotation globale de fonctionnement) et d'aides au poste.

Ce secteur d'activité affiche 5.524 k€ (70%) de produits d'exploitation pour 2025.

→ un secteur dit de gestion non conventionnée (établissements et services devant générer leurs propres ressources).

Ce secteur d'activité affiche 2.381 k€ (30%) de produits d'exploitation pour 2025.

Il s'agit principalement des activités économiques de l'ESAT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Application du règlement ANC 2022 06 et règlement ANC 2023-03

Les comparatifs de 2024 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires du règlement.

Les impacts significatifs sur les états financiers de l'association sont présentés ci-après :
→ les quotes part des subventions d'investissements virée au résultat de l'exercice figurent désormais en produits d'exploitations
montant pour 2025 : 232 118 euros
Elles figuraient en produits exceptionnels en 2024 pour 260 000 euros.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES - Informations complémentaires

(Art. 831-3)

Changement d'estimation

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	230 964			230 964
Immobilisations corporelles				
Terrains	570 851	378 905		949 756
Constructions	13 327 312	78 000	119 901	13 285 411
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 351 922	152 569	43 788	1 460 702
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 783 356	14 697	893	1 797 160
Matériel de transport	368 737	48 195	15 468	401 464
Matériel de bureau et matériel informatique	164 888	44 935	20 467	189 356
Mobilier	60 041	11 064		71 105
Autres immobilisations corporelles	41 431	143 505		184 936
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	20 407	30		20 437
TOTAL	17 919 909	871 899	200 518	18 591 290

Autres immobilisations incorporelles :

dont avance AFEH du 22/05/2013 (financement VAS-ALLASSAC) : 200 000 euros

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	20 564	2 600		23 164
Immobilisations corporelles				
Constructions	7 839 687	257 674	93 178	8 004 183
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 244 061	40 204	43 788	1 240 477
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 223 952	105 926	893	1 328 985
Matériel de transport	335 999	20 956	15 468	341 487
Matériel de bureau et matériel informatique	112 707	18 058	20 467	110 298
Mobilier	31 349	5 915		37 265
Autres immobilisations corporelles	34 467	3 330		37 797
TOTAL	10 842 786	454 665	173 795	11 123 655

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	non concerné	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	non concerné	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	non concerné	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	non concerné	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 50 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Stocks et en-cours	53 557			37 222
Créances		4 864		4 864
TOTAL	53 557	4 864		42 086

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains			378 905		
Constructions			78 000		
Installations techniques, matériels			152 569		
Installations générales, agencements			14 697		
Matériel de transport			48 195		
Matériel de bureau et matériel informatique			44 935		
Mobilier			11 064		
Autres immobilisations corporelles			143 505		
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières			30		
TOTAL GENERAL			871 899		

Autres immobilisations corporelles :
dont immobilisations en cours : 137 156 (travaux bâtiment espaces verts)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Constructions			-0	119 901	
Installations techniques, matériels			0	43 788	
Installations générales, agencements			3	890	
Matériel de transport			15 468		
Matériel de bureau et matériel informatique			0	20 467	
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			15 472	185 046	

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		2 600		
Immobilisations corporelles				
Constructions		257 674		
Installations techniques, matériels		40 204		
Installations générales, agencements		105 926		
Matériel de transport		20 956		
Matériel de bureau et matériel informatique		18 058		
Mobilier		5 915		
Autres immobilisations corporelles		3 330		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		454 663		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Ventilation des diminutions			
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Constructions			93 178
Installations techniques, matériels			43 788
Installations générales, agencements			893
Matériel de transport		15 468	
Matériel de bureau et matériel informatique			20 467
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		15 468	158 326

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

(Art. 832-4)

Frais de développement

L'association n'est pas concernée.

Fonds commercial

L'association n'est pas concernée.

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif

L'association n'est pas concernée.

- TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE -

(Art. 832-6)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille

L'association n'est pas concernée.

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
- Matières premières	108 548	129 246		20 699
TOTAL I	108 548	129 246		20 699
Encours de production				
Produits finis				
- Produits finis	92 789	90 162	2 627	
TOTAL III	92 789	90 162	2 627	
TOTAL (I+II+III+IV)	201 337	219 408		

Dépréciations des stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements			
- Matières premières	-505	-9 055	
TOTAL I	-505	-9 055	
Production en cours			
Produits finis			
- Produits finis	-36 717	-44 502	
TOTAL III	-36 717	-44 502	
TOTAL (I+II+III+IV)	-37 222	-53 557	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts	20 407	20 407	
Créances de l'actif immobilisé	20 407	20 407	
Autres créances clients	483 846	483 846	
Personnel et comptes rattachés	1 803	1 803	
Taxe sur la valeur ajoutée	27 437	27 437	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	106 337	106 337	
Divers état et autres collectivités publiques	34 444	34 444	
Débiteurs divers	153 958	153 958	
Créances de l'actif circulant	807 825	807 825	
Charges constatées d'avance	42 787	38 138	4 649
TOTAL	871 019	866 370	4 649

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	Charges d'exploitation	à l'ouverture de l'exercice

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	8 164 791	300 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	345 130	112 181		
Report à nouveau	1 473 039	-98 792		
Résultat de l'exercice	313 389	-313 389		
Subventions d'investissement	3 918 795			
Provisions réglementées	369 147			
Total des capitaux propres	14 584 290			

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				8 464 791
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				457 310
Report à nouveau				1 374 247
Résultat de l'exercice		151 424		151 424
Subventions d'investissement			-53 118	3 865 676
Provisions réglementées			35 261	404 407
Total des capitaux propres		151 424	-17 857	14 717 856

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Autres provisions pour risques	35 160				35 160
Provisions pour charges					
Autres provisions pour charges	479 664	40 008	82 333		437 339
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	514 824	40 008	82 333		472 499

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

Provisions significatives

Pour les risques et charges provisionnés pour des montants individuellement significatifs, une information est fournie sur :

- la nature de l'obligation et l'échéance attendue des dépenses provisionnées ;
- les incertitudes relatives aux montants et aux échéances de ces dépenses, et si cela s'avère nécessaire pour donner une information adéquate, les principales hypothèses retenues sur les événements futurs pris en compte pour l'estimation ;
- le montant de tout remboursement attendu en indiquant, le cas échéant, le montant de l'actif comptabilisé pour celui-ci.

Provisions pour risques :

Provision pour litiges CPH + TJ
provisions existantes au 31/12/2024: 36.160
reprises sur l'exercice : néant
dotations sur l'exercice: néant
solde au 31/12/2025: 35.160 euros

Provisions pour charges :

Provisions pour indemnités de départs en retraite :
provisions existantes au 31/12/2024: 479.664 euros
reprises sur l'exercice : 82.333 euros
dotations sur l'exercice : 40.008 euros
solde au 31/12/2025: 437.339 euros

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	67 731	67 731		
Personnel et comptes rattachés	235 212	235 212		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	392 992	392 992		
Impôts sur les bénéfices	35 568	35 568		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 619	11 619		
Autres impôts taxes et assimilés	5 628	5 628		
Autres dettes	136 858	136 858		
Produits constatés d'avance	1 810	1 810		
TOTAL	887 419	887 419		

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES DE PASSIF -

(Art. 832-17)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Produits constatés d'avance	Produits d'exploitation	Exercice 2026

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
Activité commerciale établissement PRODUCTION ESAT	1 763 262	1 744 356
Redevances d'occupation (gestion du foncier)	184 854	168 409
Autres activités diverses et/ou annexes	103 751	109 806
TOTAL	2 051 867	2 022 571

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	30 060
Disponibilités	39 969
TOTAL	70 029

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	351 293
Autres dettes	81 516
TOTAL	432 809

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	24 240	23 820
TOTAL	24 240	23 820

- PRÉCIS. RELATIVES AUX PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RÉS. EXCEP. -

(Art. 832-21)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Dotation aux provisions réglementées	35 261	68748000
TOTAL	35 261	

Le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 portant sur la modernisation des états financiers donne une nouvelle définition du résultat exceptionnel.

Certains éléments antérieurement comptabilisés en charges et produits exceptionnels sont désormais comptabilisés en charges et produits d'exploitation.

Il s'agit :

- de la quote part de subventions d'investissements rapportée au résultat de l'exercice, soit 232 118 euros désormais comptabilisée en compte de produit de racine 747 (au lieu de 777 pour les exercices antérieurs)
- des produits de cessions d'immobilisations soit 7 333 euros désormais comptabilisés en compte de produit de racine 757 (au lieu de 775 pour les exercices antérieurs)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

→ de la VNC des immobilisations cédées ou mises au rebut
soit 26 723 euros désormais comptabilisés en compte de charge de racine 657
(au lieu de 675 pour les exercices antérieurs)

- MODIF. DE LA LÉGISLATION FISCALE POSTÉRIEURE À LA DATE DE CLÔTURE -

(Art. 833-1)

L'association n'est pas concernée.

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

L'association n'est pas concernée.

- INFORMATIONS RELATIVES AUX CORRECTIONS DE VALEURS -

(Art. 833-3)

1. le détail et la justification des corrections exceptionnelles de valeurs des immobilisations liées à la législation fiscale ;
2. le détail et la justification des corrections exceptionnelles de valeurs de l'actif circulant liées à la législation fiscale.

L'association n'est pas concernée.

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

L'association n'est pas concernée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -

(Art. 834-1)

- INFORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES SOCIÉTÉS ANONYMES -

(Art. 834-2)

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

L'association n'est pas concernée.

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Au cours de l'exercice, des provisions ont été reprises pour 82.333 euros dotées pour 40 008 euros, en complément des 479.664 euros de provisions existantes au 31/12/2024.

Le cumul des provisions existantes au 31/12/2025 est de 437.339 euros. Cette somme couvre l'intégralité des engagements en matière de retraite à la clôture de l'exercice.

- RÉMUNÉRATIONS -

(Art. 835-2)

La gouvernance de l'association est assurée par le Conseil d'Administration. Les administrateurs sont tous bénévoles

La direction générale de l'association est exercée par le Directeur des établissements dans le cadre de son contrat de travail et d'une délégation du Président. La rémunération du Directeur des établissements n'est pas renseignée car cela reviendrait à communiquer sa rémunération individuelle.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'association n'a pas donné ni reçu d'engagement hors bilan.

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Mobilier	22 008	15 000
TOTAL	22 008	15 000

- ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES -

(Art. 836-4)

Nature	Matériel de transport	Matériel de bureau et info	Mobilier	Autres	Total
Valeur d'origine				45 219	45 219
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				23 811	23 811
- dotations de l'exercice				9 044	9 044
TOTAL				32 855	32 855
Valeur nette				-32 855	-32 855
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				15 720	15 720
- exercice				9 432	9 432
TOTAL				25 152	25 152
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				9 432	9 432
- entre 1 et 5 ans				12 576	12 576
TOTAL				22 008	22 008
Prix d'achat résiduel				15 000	15 000

Un contrat concernant un véhicule est arrivé à terme en 2025.
→ montant des redevances versées en 2025 : 2 742 euros
→ valeur résiduelle : 9 000 euros

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

L'association n'est pas concernée.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **76 personnes** , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	8
Employés	68
TOTAL	76

L'effectif indiqué ne concerne que les « professionnels ».

Les travailleurs en situation de handicap accompagnés dans notre établissement ESAT ne sont pas pris en compte (87 ETP).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Résultats d'ensemble


Affectation des
résultats décidée par
les Autorités de
Tarification et de
contrôle

		2025	2024	2023
→	Foyer	-45 621	42 873	91 766
→	Résidences : prix de journée exploitation	-76 219 12 477	33 066 34 752	-37 640 23 414
→	ESAT (social)	174 016	36 102	-107 167
	Production	86 373	166 530	195 895
	Entreprise Adaptée			-101 884
Association	Fonctionnement institution	7 586	4 852	36 690
	Fonctionnement SAJ	-14 646	-15 782	-17 291
	Chemin Gourmand	7 458	10 997	16 570
	Soirée COUNTRY			660
	Provision litige salarié			-35 160
	résultat global du siège	397	67	1 469
Résultat d'ensemble		151 424	313 390	65 852
Affectation libre		99 247	201 349	118 894
Résultats sous contrôles des ATC		52 176	112 041	-53 042